



PRANGINS

I N F O



François Bryand
Syndic

Ce virus qui change notre vie.

Les pandémies ne cessent depuis des siècles de bouleverser l'humanité. La peste au moyen-âge, le choléra au 19^e siècle, la tuberculose, la grippe espagnole ou le SIDA au 20^e siècle ont, non seulement fragilisé l'ordre social et économique mais modifié à chaque fois notre mode de vie.

Aujourd'hui, nous subissons la loi d'un organisme microscopique qui s'invite sous le nom de «Corona» en mettant le monde à l'arrêt et l'économie à terre. Dès lors, partant du principe qu'un retour à la normale semble peu probable, quel va être l'impact de cette nouvelle crise sanitaire sur notre quotidien ?

De nombreuses mesures, prises dans l'urgence, pourraient devenir des éléments essentiels de notre vie. Le confinement forcé de 3 milliards de personnes et ses effets induits, comme la redécouverte du silence, du chant des oiseaux et de l'air pur, laisseront des traces. Le télétravail pourrait prendre de l'ampleur avec des conséquences sur la vie quotidienne et notamment sur nos déplacements. La tendance vers plus de mobilité individuelle et douce devrait perdurer. Notre organisation de vie privée et professionnelle concentrée

autour de la maison nécessitera probablement de repenser l'habitat et les espaces de vie. Les injonctions relatives à la «distanciation sociale» favoriseront les services en ligne. Le coup de frein administré au «surtourisme» exigera de redéfinir de nouveaux critères, de rêver à d'autres modalités de voyage, de rencontre et de transports. Nos modes de consommation induits par la crise devraient renforcer l'essor du bio, des circuits courts et du e-commerce.

Les services communaux n'ont pas échappé à cette mutation des habitudes de travail et de comportement. Le travail à domicile pour certains, le recentrage sur nos tâches essentielles pour d'autres, les séances en visioconférence, la mise en place d'un service bénévole à domicile pour les personnes vulnérables, la réorganisation de nos guichets publics, l'application des règles sanitaires dans nos écoles et l'aide aux commerçants locaux sont quelques exemples des mesures prises. Elles permettent d'imaginer un glissement vers un nouveau modèle de vie sanitaire, économique et politique.

Au-delà des drames provoqués par ce nouveau virus, l'humanité survivra, mais nous habiterons un monde différent.

Soixante bureaux d'architectes ont imaginé la future crèche

■ **ARCHITECTURE** - Tous les projets dessinés dans le cadre du concours pour la construction d'une crèche à Prangins seront présentés lors d'une exposition publique aux Morettes, du 12 au 22 octobre.

Les enfants de Prangins devraient se sentir comme chez eux dans la crèche imaginée par le bureau nyonnais Le Roy Architectes. C'est l'une des qualités qui a convaincu le jury de sélectionner ce projet, intitulé «Trois petit cochons», qui évoque l'idée d'une maison accueillante, construite en bois, en paille et enduits de terre. Le recours à des matériaux locaux dégageant peu d'énergie grise ont également séduit, tout comme l'intégration du bâtiment dans son environnement.



La crèche imaginée par le lauréat du concours, le bureau nyonnais Le Roy Architectes.

Une soixantaine de bureaux ont participé au concours organisé par la Commune de Prangins pour la construction d'une crèche, prévue à côté de l'école enfantine des Morettes. Les plans et les maquettes que ces architectes ont imaginés seront présentés au public durant les vacances d'automne, dans le cadre d'une exposition ouverte à tous.

44 places d'accueil

Compte tenu des projections démographiques et des normes en matière d'encadrement, 44 places sont prévues dans cette nouvelle structure destinée aux petits de 0 à 4 ans. Si l'on considère le nombre moyen de jours de placement demandés par les parents, cela correspond à un potentiel d'accueil hebdomadaire de plus de 90 enfants. Par ailleurs, le bâtiment comprendra un restaurant scolaire de 60 places pour les 4 à 8 ans qui complétera l'offre actuelle de l'UAPE La Fourmilière pour l'accueil de midi.

La mise en service de cette structure d'accueil sera la touche finale d'une politique familiale volontariste de la Commune de Prangins, qui, ces dernières législatures, a beaucoup investi pour offrir des infrastructures de qualité à la population (écoles, unité d'accueil pour écoliers, restaurant scolaire, locaux parascolaires et périscolaires, bibliothèque).

L'exposition du concours d'architecture devait initialement avoir lieu au printemps, juste après la proclamation des résultats. Crise sanitaire oblige, elle a dû être reportée.

Complexe communal des Morettes, ch. En Purian 6, Exposition du concours d'architecture pour la construction d'une crèche à Prangins, du 12 au 22 octobre, de 16h à 18h. Entrée libre.



+ d'infos www.prangins.ch/vernissage-creche

Un pédibus à Prangins ?

■ **CHEMIN DE L'ÉCOLE** - Le service communal de l'enfance se tient à disposition pour faciliter la création d'une ligne de pédibus pour les petits Pranginois et leurs parents.

C'est en marchant tous les jours vers l'école que nos enfants apprennent les règles de la circulation. Le chemin de l'école s'approprie... pourquoi pas à Pédibus ? C'est un moyen sain, gai, économique et convivial de se rendre à l'école. Il y a maintenant plus de 250 lignes à travers la Suisse romande.

Le concept ? Un parent attend les enfants inscrits aux arrêts du Pédibus, marqués par un panneau, et les accompagne jusqu'à l'école, selon un itinéraire défini. Ce sont

les parents utilisateurs qui déterminent l'horaire et l'emplacement des arrêts, ainsi que le tracé. Ils conduisent le Pédibus à tour de rôle.

Le système Pédibus assure un maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école et les responsabilise aux dangers de la route, tout en simplifiant la vie des parents qui sont soulagés de nombreux trajets. Le tout en favorisant les contacts et la convivialité dans le quartier ou le village.

Ce projet vous intéresse et vous souhaitez en savoir plus afin de créer votre ligne ? Contactez le service de l'enfance au 022 994 31 27 ou naviguez sur www.pedibus.ch

EN BREF...

Contes à la bibliothèque

Après le succès des rencontres de l'an dernier autour des contes à la bibliothèque, qui avaient réuni une vingtaine de participants par atelier, la Commune de Prangins renouvelle l'expérience. Un mercredi après-midi par mois, Catherine Abrecht, diacre, et Antoinette Frossard, aide-bibliothécaire, accueilleront les enfants dès 6 ans, leurs parents ou adultes à leurs côtés, pour renouer avec ces histoires qui font partie de la mémoire de notre humanité (7 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2020; 20 janvier, 17 février, 17 et 31 mars, 12 mai et 16 juin 2021). Durée: de 14h30 à 15h30, y compris la collation. Toutes les mesures sanitaires sont prises afin que ces ateliers se déroulent sans inquiétude. Inscriptions au 022 557 55 97 ou par courriel à: antoinette.frossard(at)vd.ch

Baroque à Prangins

L'événement Baroque à Prangins a lieu pour la première fois, en collaboration avec la chanteuse Marijana Mijanović, spécialiste de cette période. Le public pourra assister à une masterclass du 29 septembre au 2 octobre à la salle du Conseil communal. Ce nouveau rendez-vous soutenu par la Commune de Prangins est une occasion unique de suivre un processus de création et s'immerger dans cet art. A l'issue de la masterclass, deux concerts seront proposés au temple de Prangins, un le samedi 3 octobre à 20h et le 2ème le dimanche 4 octobre à 19h. Uniquement sur réservation au 022 994 31 27. www.baroque-prangins.ch

Stop aux lâchers de ballons et lanternes

Comme dans d'autres communes, le lâcher de ballons et de lanternes est interdit à Prangins. Des raisons écologiques ont motivé cette décision municipale: ces déchets polluants se dispersent dans la nature et peuvent intoxiquer des animaux. Ils représentent aussi un danger potentiel pour l'aviation et sont susceptibles de provoquer des incendies dans le cas des lanternes.

Route de Promenthoux: plus de sécurité

■ **TRAFIC - L'accès et le stationnement à la plage ont été réglementés de façon provisoire cet été. Un projet d'aménagement définitif est en réflexion.**

Les mesures urgentes contre le stationnement sauvage mises sur pied cet été aux abords de la plage de Promenthoux ont porté leurs fruits. Les bas-côtés désormais libérés, une ambulance peut ainsi arriver à bon port sans devoir se frayer un chemin hasardeux au milieu des véhicules.

Garantir les interventions des services de secours (police, ambulances, pompiers) était l'objectif principal des barrières provisoires installées en juillet. Il était en effet nécessaire de résoudre les importants problèmes d'accès provoqués par la file de voitures parkées sauvagement en amont des cases balisées, le long des routes de Promenthoux et de la Côte Rôtie.

A terme, le but est de remplacer cette installation par un aménagement durable. Il est prévu de revoir les accès et le stationnement à la plage, y compris pour les deux-roues. Cette réflexion inclura également la réfection de la chaussée, qui est fortement dégradée en certains endroits, ainsi que d'éventuelles adaptations de l'éclairage public et du cadastre souterrain.

Denys Chevalier

Municipal des Travaux publics, voirie & espaces verts, mobilité

Sens unique à la Bossière

Les véhicules ont désormais l'interdiction de monter la route de la Bossière, entre le carrefour avec la route du Clos et l'accès sud de l'hôpital. Cette mesure, décidée par la Municipalité en coordination avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton, vise à améliorer la sécurité des usagers sur cette chaussée étroite qui était dépourvue d'aménagements piétonniers.

Conformément aux procédures cantonales en vigueur en matière de signalisation, ce changement est pour l'instant mis en oeuvre à titre expérimental. Cette phase de test, d'une durée d'une année, doit permettre de vérifier l'efficacité de l'aménagement.

En complément à ces mesures expérimentales et pour privilégier la circulation piétonnière, une ligne jaune continue a été réalisée sur la partie sud de la chaussée. Une vingtaine de potelets ont également été installés aux endroits présentant un danger potentiel.



Des barrières temporaires ont été installées cet été pour éviter le parking sauvage sur la route d'accès à la plage.

Les horaires évoluent à la Maison de Commune

■ **ADMINISTRATION - Le Greffe municipal et le Contrôle des habitants introduisent des nouvelles ouvertures de guichets ainsi que des prestations en ligne.**

La réouverture restreinte des guichets à l'issue de la période de semi-confinement due à l'épidémie de Covid-19 a encouragé une réflexion sur l'organisation de cet accueil. Objectifs principaux: permettre aux usagers de faire leurs formalités administratives tôt le matin ou en soirée, et harmoniser les ouvertures du Greffe municipal et du Contrôle des habitants.

Cette réflexion a débouché sur l'introduction de nouveaux horaires, de façon à proposer une offre en adéquation avec les besoins des habitants et la fréquentation des comptoirs communaux. C'est la raison pour laquelle, depuis le 1er septembre 2020, la Commune de Prangins ouvre ses guichets du Greffe et du Contrôle des habitants lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h, mardi de 13 h 30 à 19 h, ainsi que vendredi de 7 h à 12 h.

Par ailleurs et toujours dans un souci de service à la population de qualité, nous recevons aussi sur rendez-vous.

Achat facilité des cartes CFF

Le Greffe s'est aussi adapté à de nouveaux moyens de paiements, notamment pour la vente de ses cartes CFF. Comme au Contrôle des habitants, il est maintenant

possible de payer par Twint au guichet. Nous offrons aussi la possibilité de commander les billets de train via courriel et de payer soit par virement bancaire soit par twint. Dès confirmation de la réception du paiement, les cartes sont envoyées par courrier. Les frais postaux sont facturés 1 francs et l'envoi se fait sous la responsabilité de l'acheteur.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 022 994 31 13 ou greffe(at)prangins.ch pour le Greffe et au 022 994 31 20 ou controlehabitants(at)prangins.ch pour le Contrôle des habitants.

Nouveaux horaires de l'administration générale et du Contrôle des habitants

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	8h00-12h00	
Mardi		13h30-19h00
Mercredi	8h00-12h00	
Jeudi	8h00-12h00	
Vendredi	7h00-12h00	

Et sur rendez-vous

Permanence téléphonique au 022 994 31 13: tous les matins de 8h à 12h (vendredi 7h) et tous les après-midis de 13h30 à 16h30 (19 h le mardi et 16 h le vendredi).

EN BREF...

Le bon parking pour déposer les enfants

Les parents qui amènent leurs enfants à l'école des Morettes ou à la Fourmilière sont priés de se garer au parking des Morettes. L'arrêt au giratoire en Purian est problématique et le stationnement interdit. Nous remercions les parents motorisés pour leur compréhension.

Des cadeaux pour les jeunes retraités

La Municipalité réédite pour la deuxième fois son action annuelle en faveur des nouveaux retraités: désireuse par un geste de témoigner de l'importance qu'elle accorde aux habitants entrant dans cette nouvelle phase de leur existence, elle leur offre un bon d'une valeur de CHF 50.- auprès de Connaissance 3, l'Université des seniors du canton de Vaud: il leur permettra de participer pendant une année à tarif préférentiel à l'ensemble des activités (conférences, visites culturelles et scientifiques, ateliers) proposées par cette institution. La Municipalité adresse aux 20 femmes et 16 hommes qui ont atteint, au 31 août 2020, l'âge légal du droit à la retraite ses vœux pour une retraite heureuse et enrichissante.

Terrain de foot réservé

Aux Abériaux, le terrain de foot qui jouxte le parking est exclusivement réservé aux entraînements et matchs officiels du FC Prangins. Cette restriction d'accès, qui vise à préserver une qualité de la pelouse conforme aux exigences du jeu, n'est malheureusement pas suffisamment respectée. La Municipalité a donc pris des mesures, en demandant la mise à ban du terrain, pour que les contrevenants puissent être amendés.



Le guichet du Greffe municipal pérennise les ouvertures élargies le mardi soir et le vendredi matin.

EN BREF...

Sport libre: des nouveautés

Les sessions de sport libre, ouvertes à tous les Pranginois, reprennent cet automne dans les salles de sport des Morettes. Avec une participation moyenne de 30 personnes par dimanche la saison dernière et des pics allant jusqu'à 40 personnes - soit la capacité maximale de la salle -, l'activité rencontrait un grand succès avant d'être coupée dans son élan par la crise du Covid-19.

Ce bilan positif et les retours favorables des utilisateurs encourage la Commune à poursuivre l'expérience tous les dimanches, du 11 octobre au 6 décembre, sauf le 29 novembre. Avec une nouveauté cette année: deux tranches horaires seront proposées afin que les groupes d'âges soient plus homogènes. Les familles et les enfants jusqu'à 16 ans seront accueillis de 14h30 à 16h30 (moins de 8 ans accompagnés d'un parent), alors que les adolescents dès 16 ans et les adultes seront bienvenus de 16h30 à 18h30.

Toutes les mesures sanitaires pour lutter contre le Covid-19 seront prises afin que ces sessions se déroulent sans inquiétude. Merci de suivre les instructions des moniteurs sur place.

Les associations sont de retour dans les salles

Les clubs sportifs pranginois ont pu reprendre le chemin des salles communales après une longue interruption forcée. En effet, les locaux n'avaient pas pu rouvrir à la fin du semi-confinement, car les ressources du personnel des bâtiments ont dû être affectées à la reprise des activités scolaires.

La rentrée 2020 est néanmoins particulière pour les associations, qui ont dû présenter un plan de protection pour occuper les infrastructures mises à disposition par la Commune. Cette exigence est valable pour toutes les locations de salles, jusqu'à nouvel avis.

L'agenda festif est bouleversé

■ MANIFESTATIONS - La pandémie de Covid-19 impacte les traditionnelles rencontres villageoises. Certains rendez-vous ont dû être revus ou annulés.

En cette année 2020 exceptionnelle, chaque moment qui rythme habituellement une année, comme le 1er août ou la rentrée scolaire, fait l'objet d'une analyse réfléchie. Les autorités locales, dans l'expectative des directives fédérales ou cantonales, s'y réfèrent mais doivent prendre parfois seules les décisions. Il en a été ainsi de la Fête au village de début septembre: les limites du traçage de masse et le principe de précaution ont motivé la volonté d'éviter ce rassemblement, en attendant plus de recul sur l'évolution du virus.

Au moment de la rentrée scolaire, le nombre de nouvelles infections est en hausse. Constamment à l'affût des informations sur l'évolution du virus, les autorités attendent pour la suite que les critères se précisent.

Pour la vie de notre village, il s'agit de maintenir le lien social tout en respectant les plans de protection. Tandis que les sociétés locales ont repris leurs activités, il faut faire la pesée d'intérêts entre les risques et les avantages à maintenir chaque fête qui implique un nombre important de participants avec une difficulté à respecter la distance de 1,5 mètre.

Ainsi, la Fête des voisins, qui se tient habituellement en mai et qui peut être

circonscrite, a été maintenue le 18 septembre. La réception des nouveaux habitants de Prangins et leur présentation des autorités et des sociétés locales a, elle, été reportée: liée à la Fête au village de début septembre, elle était plus difficile à cadrer. En revanche la réception des nouveaux citoyens sera maintenue, dans un format simplifié respectant les distances.

Les manifestations réunissant les seniors en nombre important sont particulièrement à risque: le goûter thématique du mois de septembre a été annulé et une alternative au Noël des aînés est à l'étude.

Les autorités, dans leur recherche de trouver une bonne balance entre sécurité et liberté, protection et prévention, santé et économie, remercient la population de la bonne acceptation des mesures prises et émettent le vœu que ces circonstances exceptionnelles suscitent notre créativité et nous inspirent de nouveaux modes de rencontre et de festivités. Pour citer Vivian Green, «life isn't about waiting the storms to pass, it's about learning to dance in the rain (la vie, ce n'est pas d'attendre que l'orage passe, c'est apprendre à danser sous la pluie)».

Alice Durnat Levi

*Municipale des Affaires sociales
& population, sécurité, enfance*

Une rentrée scolaire sous le signe du Covid

Pour cette rentrée, et fortes de l'expérience acquise de mars à juin 2020, les structures parascolaires et scolaires répondent à la pandémie de manière concertée. Les adultes (enseignants, personnel d'accueil parascolaire ou d'entretien des bâtiments) se trouvant dans l'enceinte scolaire portent un masque tandis que les élèves en sont dispensés (sauf dans le bus pour les enfants se rendant à Nyon en transports publics). L'accent est mis sur les mesures d'hygiène des mains et sur le nettoyage des locaux, la désinfection des points de contact deux fois par jour (midi et après-midi). La Commune a engagé du personnel supplémentaire à cet effet et la capacité d'adaptation des enfants aide à vivre ces changements. «Pour nous, de toute façon nous sommes habitués, c'était déjà comme cela à la rentrée en mai», résume l'un d'eux. A relever que cette rentrée marque aussi les débuts du tout nouvel APEMS: peu d'inscrits, mais déjà apprécié par ceux qui le fréquentent, nous espérons vivement que le bouche à oreille fonctionne pour son développement.

Quel développement pour Prangins à l'horizon 2030-2040 ?

■ **URBANISME - Le développement de notre commune s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement du territoire.**

Le développement de Prangins s'inscrit dans le cadre des planifications supérieures, soit la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4e adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4 - 2017). Ces nouveaux principes d'aménagement du territoire visent à préserver le paysage et les terres agricoles en limitant le développement des communes et en localisant les nouveaux quartiers d'habitation à l'intérieur du périmètre bâti et à proximité des transports publics.

Dans le périmètre compact d'agglomération

Selon les principes du PDCn4, cinq « périmètres compact d'agglomération », qui couvrent 5% du territoire vaudois et regroupent 60% de sa population, accueilleront la plus grande partie du développement démographique projeté au sein du canton de Vaud à l'horizon 2030-2040. Notre commune fait partie d'un de ces cinq périmètres, le « périmètre compact d'agglomération Grand Genève », territoire qui malgré son nom est entièrement situé dans le district de Nyon et qui concerne 9 communes regroupées autour des gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle. Le PDCn4 définit également la croissance démographique maximale autorisée au sein de ce périmètre compact d'agglomération. Ainsi, la construction de nouveaux quartiers de logements a dû faire l'objet d'une coordination et d'une priorisation en 2016 entre les 9 communes concernées à l'échelle de l'ensemble de ce périmètre compact.

Nouveaux quartiers d'habitations et évolution de la zone villa

Des nouveaux quartiers de logements sont planifiés le long de la route Suisse (Au Clos, Le Clos) et le long de la route de l'Etraz (Entre-Deux-Chemins, Bénex-Dessus-Sud/Grand-

Champ). Ces futurs quartiers d'habitations qui nécessitent des plans d'affectations (PA), dont un est déjà légalisé (Le Clos), permettront d'accueillir à l'horizon 2030-2040 environ 1'300 habitants supplémentaires, soit une augmentation de plus de 30 % de notre population actuelle de 4'000 habitants. Par ailleurs, dans le respect de la volonté exprimée par la population dans le cadre du Plan directeur communal (PDCoM), une densification très douce des quartiers de villas est planifiée dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement.

Préserver notre qualité de vie

Cette démarche globale privilégie ainsi un développement équilibré de notre commune, préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie, conformément aux principes d'aménagement énoncés dans le PDCoM.

« Il s'agit de préserver la qualité du cadre de vie de notre commune » D.E. Christin, Municipale

Pour rappel, le projet de nouveaux quartiers le long d'une route de desserte urbaine (Concept RDU), extension urbaine qui était prévue à l'extérieur du périmètre bâti au nord de la route de l'Etraz sur des terres agricoles d'excellente qualité, a été abandonné en 2018, afin de favoriser une urbanisation plus harmonieuse et en conformité avec les nouvelles orientations de la LAT.

Pour finir, deux mesures infrastructurelles d'agglomération sont planifiées au sein du territoire urbanisé Prangins-Nyon: la requalification de la route du lac (RC1) et la passerelle Nyon-Prangins. Ces projets permettront d'améliorer l'agrément des déplacements doux à pied ou en deux-roues, ainsi que l'interface avec les transports publics.

Dominique-Ella Christin

Municipale de l'Urbanisme et de l'Environnement



--- Frontière communale

▭ Prangins: limite du périmètre compact d'agglomération

■ Zone villas

■ autre type de zone

① PA Le Clos - en vigueur

② PA Au Clos - en révision

③ PA Bénex Dessus Sud / Grand Champ - en cours d'élaboration

④ PA Entre deux chemins - en cours d'élaboration

⑤ PA Centre du village - en révision

EN BREF...

Le bruit, un impact sur la santé

Cette année plus que jamais, les nuisances sonores ont fait l'objet de plaintes et de réclamations. Ce phénomène observé dans tout le canton, ainsi que l'augmentation des déchets sauvages (littering), est une conséquence de la période exceptionnelle que nous traversons: la pandémie a limité les possibilités de vacances et offres de loisirs et a provoqué chez certains une inquiétude existentielle. Depuis le déconfinement, le besoin accru de se défouler de certains a pu mettre les nerfs des habitants à rude épreuve. Une amélioration a pu être constatée au fil des semaines grâce à une présence soutenue de la police, qui a su néanmoins faire preuve de discernement. En effet, la sensibilité au bruit peut être exacerbée au point qu'elle ne tolère plus la moindre expression un tant soit peu exubérante de la vie. Il s'agit alors de faire la part entre abus ou perception d'abus.

S'il est démontré que le bruit est un facteur de stress et qu'il est pour cela réglementé (art. 29 du règlement de police intercommunal), les bruits de moteur sont au sommet de l'échelle de nocivité (art. 33). Pour le bien commun, nous remercions les uns pour leur tolérance, et les autres de respecter la tranquillité du voisinage, notamment concernant l'usage d'instruments sonores.

Sensibiliser les propriétaires de chiens

Une campagne de sensibilisation concernant les déjections canines a été menée avec le soutien de la Protection Suisse des Animaux (PSA): une vingtaine de pancartes a été disséminé dans le village. Par ailleurs, la Commune a posé des panneaux supplémentaires «tenir les chiens en laisse» autour de la promenade du Vallon.

Repair Café le 26 septembre

L'association Demain La Côte organise un des ses cafés-réparations le samedi 26 septembre, de 11 h à 16 h, à la Maison Fischer (rte de Benex 2). S'inscrire au 079 272 52 20 en décrivant l'objet concerné.

Un nouveau couvert en panneaux solaires

■ **MORETTES - Protéger la terrasse du complexe communal avec un toit composé de cellules photovoltaïques permettrait de couvrir un tiers des besoins énergétiques du bâtiment.**

Aujourd'hui, faute de protection contre le soleil et les intempéries, quelque 160 m² de terrasse restent inexploités lors des manifestations organisées au centre communal des Morettes. Désireuse de valoriser cette esplanade, la Municipalité souhaite y installer un couvert afin d'offrir aux utilisateurs un espace extérieur convivial, directement accessible depuis la grande salle.

Dans le cadre de la politique climatique communale 2019-2023, la qualité de plusieurs bâtiments a été examinée. Un certificat CECB + (pour certificat énergétique cantonal des bâtiments) a été réalisé sur le collège de la Combe, l'immeuble locatif «Très-le-Châtel» et le café-restaurant des Abériaux. Cette analyse comprend un diagnostic énergétique complet, ainsi que des variantes pour l'amélioration des bâtiments.

La solution? Un toit composé de panneaux photovoltaïques translucides, qui allie simplicité, solidité, rentabilité et écologie. Cette protection, valable été comme hiver, permettrait de produire environ 25'200 kWh par année, soit 35% de l'électricité consommée par le complexe des Morettes. Cette énergie solaire produite sur la terrasse serait utilisée directement sur place, de façon directe ou en différé durant la nuit.

Le projet, devisé à 213'600 francs, prévoit également l'installation d'un éclairage du terrain situé à l'ouest du bâtiment, afin d'éclairer les entraînements de football en soirée. Mais l'économie attendue sur la facture d'électricité actuelle représenterait quelque 3800 francs par an. En 20 ans, le prix des panneaux solaires - qui coûtent 70'000 francs hors installation - serait remboursé.

La Municipalité a soumis ce projet au Conseil communal.

Igor Diakoff

Municipal de l'Architecture & bâtiments, informatique, culture



Il est prévu de couvrir la terrasse des Morettes avec un toit composé de cellules solaires photovoltaïques.

Échos du Conseil communal

Dans notre dernier billet de la présidence, nous faisons part de notre inquiétude quant à la situation sur le front sanitaire lié à la crise du COVID 19. Des craintes justifiées selon les derniers développements de la pandémie. Une chose est certaine, cette situation nous oblige à une adaptation permanente et fait appel à notre responsabilité citoyenne dictant elle-même notre comportement face à une menace qui n'a pas baissé les bras, loin de là.

La pandémie nous oblige à une adaptation permanente et fait appel à notre responsabilité citoyenne.

Il s'agit d'une adaptation à laquelle les institutions politiques ne dérogent pas, tant elles se doivent de répondre, elles aussi, à un événement de portée historique. Pourtant, dès le 26 février - qui correspond à la date du dernier Conseil communal « du monde d'avant » - le législatif s'est attelé à la tâche sans s'imaginer une seconde les conséquences désastreuses qu'allaient avoir la pandémie sur le fonctionnement de notre société.

Après avoir élu Clotilde Vuillemin, ancienne présidente du Conseil, comme déléguée pour le réseau des Toblerones, l'assemblée rentrait dans le vif du sujet avec un débat autour du préavis 43/19, relatif à une demande de crédit à hauteur de CHF 356'000.- pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup. Un préavis qui n'allait pas rencontrer de fortes oppositions puisqu'il était accepté par 41 oui, 0 non et 4 abstentions.

Un défi citoyen pour le climat

La suite de l'ordre du jour offrait à Prangins l'occasion d'assumer son statut de Cité de l'énergie en traitant du

Des conseils délocalisés

Nous ne pouvons pas évoquer ici les derniers conseils communaux qui se sont tenus dans les murs du centre des Morettes puisque les procès-verbaux de ces deux rendez-vous n'ont pas encore été validés par l'organe délibérant.

Néanmoins, la décision de « déménager » le Conseil était devenue inéluctable au fil des semaines, surtout depuis l'annulation des conseils de mars, avril et mai de cette année. Afin de respecter les distanciations sociales et d'offrir toutes les garanties de sécurité au personnel politique, la salle des Morettes est devenue le seul choix disponible pour débattre. Une anecdote, mais qui en dit long sur la profondeur de la crise, le Conseil qui d'habitude termine son année politique par un souper s'est vu purement et simplement annuler cette rencontre conviviale pour des raisons de sécurité sanitaires. A notre connaissance, une première dans l'histoire pranginoise. Les perspectives d'avenir ne sont d'ailleurs guère réjouissantes, puisque le bureau a pris la décision de délocaliser toutes les rencontres du Conseil jusqu'à la fin de l'année, ceci pour d'évidentes raisons de sécurité.

Malgré les difficultés, le personnel politique se montre à la hauteur des enjeux et espère comme tout un chacun que cette crise puisse trouver son épilogue le plus rapidement possible.

préavis municipal 46/20 ayant comme sujet l'organisation d'un défi citoyen pour le climat. Des échanges de haute tenue allaient animer l'assemblée quant à savoir s'il fallait octroyer ou non un crédit de CHF 65'000.- en faveur de citoyens pranginois désireux de s'engager pour l'avenir de la planète à travers l'analyse suivie par des spécialistes étudiant l'ADN de leur empreinte carbone.

Nouvelles applications

Au terme d'un débat intense et riche en arguments, le Conseil avalisait par 30 oui, 8 non et 3 abstentions un programme ambitieux porté sur la question climatique. Une décision qui précédait un autre débat, celui concernant le préavis 47/20 traitant de l'acquisition de trois nouvelles applications informatiques au service de l'administration communale. Un préavis qui n'allait rencontrer lui aussi que peu d'opposition et qui était accepté par 44 oui, 0 non et 1 abstention.

Finances communales

L'ordre du jour allait encore offrir un débat de fond avec la présentation du rapport de la commission ad hoc sur la recevabilité de la prise en compte de la motion Bucciol.

En déposant l'hiver dernier sa motion, l'énergique conseiller de l'Alliance libérale de Prangins (ALP), ambitionnait la création d'un outil dont l'usage était d'apporter une perspective temporelle, en termes prévisionnels, à l'équilibre des finances communales menacé par un déficit structurel de l'ordre de 2 millions dans un avenir proche. Néanmoins, malgré cette inquiétude tangible, le Conseil décidait de refuser la motion Bucciol par 5 oui, 24 non et 13 abstentions en arguant que le législatif dispose déjà d'un outil prévisionnel avec le budget annuel.

Daniel Bujard

Président du Conseil communal

Impressum

Editeur:

Municipalité de Prangins
La Place 2 - C.P. 48
1197 Prangins

Responsable: François Bryand

Coordination: Laure Pingoud

Contact: greffe@prangins.ch

Web: www.prangins.ch

Graphisme & impression:

BSR Imprimeurs SA
Route de Begnins 14 - 1196 Gland
www.bsrprimeurs.ch

